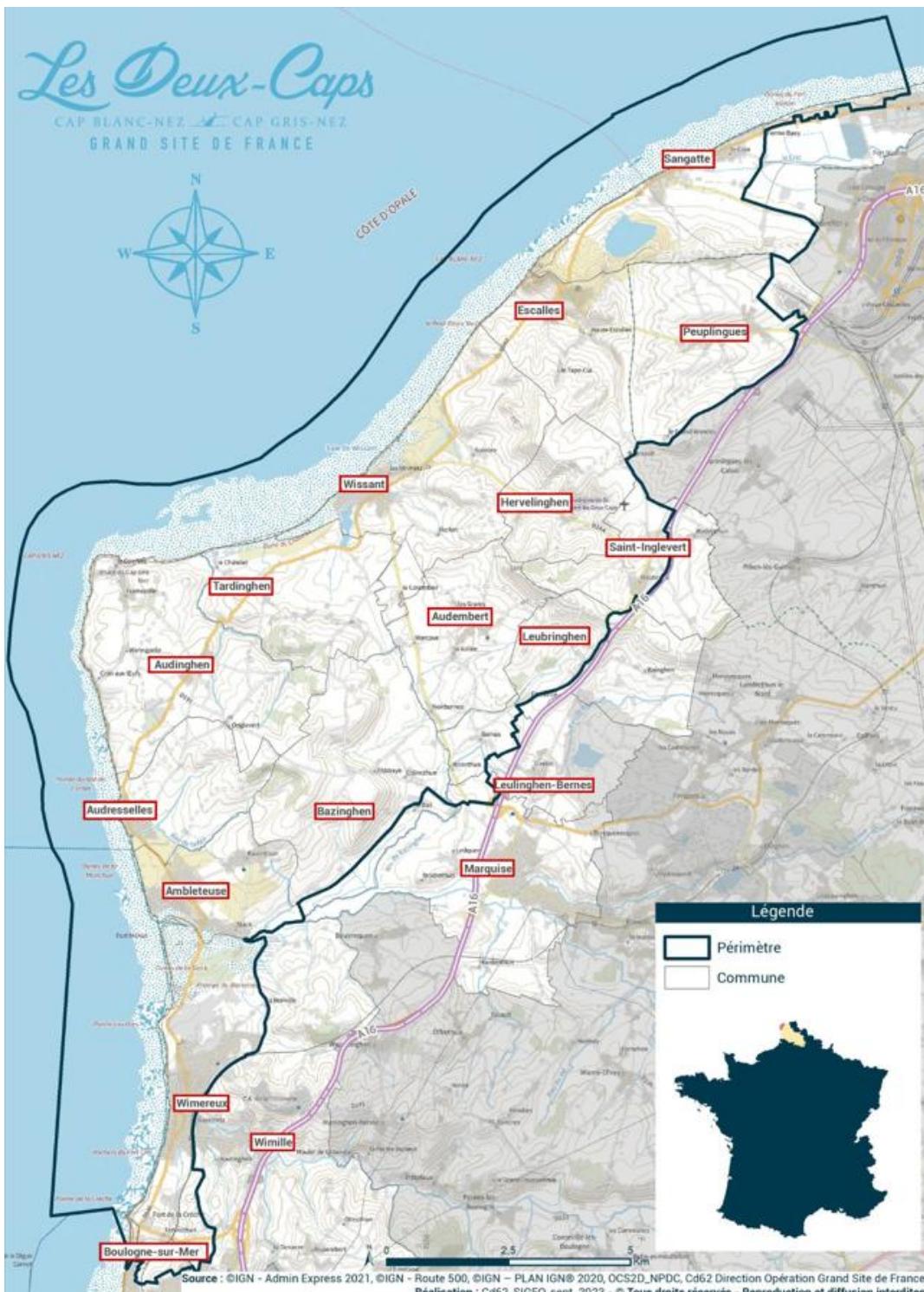


# DOSSIER DE CANDIDATURE

## DEUX-CAPS PHOTOS FESTIVAL EDITION 2027

### 1. Présentation :

Le Deux-Caps Photos Festival, initié en 2021 par le Département du Pas-de-Calais, se déroule tous les 2 ans. Il propose 20 à 25 expositions in situ sur différentes communes du Grand Site de France Les Deux-Caps, Blanc-Nez et Gris-Nez, de mai à début novembre.



Ces expositions sont vues par une moyenne de **800 000 visiteurs** lors de chaque édition.

Cet évènement photographique s'inscrit dans l'attribution en 2011 du label GSF par le Ministère de la Transition Ecologique au Département du Pas-de-Calais.

Ce label distingue une gestion du territoire des Deux-Caps qui garantit sa préservation à long terme. Les objectifs ciblent la préservation des sites fragiles très attractifs, tout en permettant à chaque visiteur de prendre le temps de la découverte et de vivre une expérience sensible des lieux.

Les paysages des Deux-Caps sont une source d'inspiration inépuisable. Leur beauté réside autant dans la grandeur des falaises que dans les détails subtils révélés par la lumière et le rythme des saisons, tant sur le littoral que dans la campagne environnante.

Pour cette quatrième édition, l'ensemble des expositions photographiques repose sur une carte blanche accordée à chaque photographe. Les participants sont invités à porter leur regard sur les paysages s'étendant de Wimereux (Pointe de la Crèche) à Blériot-Plage (entrée de Calais), ainsi que sur l'arrière-pays, de Peuplingues à Marquise, en passant par Saint-Inglevert ou Bazinghen.

Une attention particulière pourra être portée à la mise en valeur de l'arrière-pays des Deux-Caps : vallons, champs aux couleurs changeantes, patrimoine, villages et espaces ouverts qui façonnent l'identité et la personnalité de ce territoire.

Lors des éditions précédentes, la faune et la flore ont été davantage mises en avant. Cette année, la sélection portera principalement sur les ambiances, les jeux de lumière, l'architecture, les compositions et les cadrages originaux afin de révéler la richesse paysagère du site. Le travail en noir et blanc n'est pas exclus.

*Faites-vous plaisir, soyez original et créatif !*

Seront à éviter :

- Les photographies de faune et de flore,
- Les portraits,
- Les poses longues,
- L'utilisation de filtres photographiques,
- Les montages photographiques

Les images devront être réalisées exclusivement au format horizontal et fournies en haute résolution (300 dpi), avec un format minimum de 30 × 40 cm, afin de permettre une impression finale en 80 × 120 cm pour les expositions. (Photos imprimées sur support vinyle avec protection film anti UV et contrecollées sur aluminium Dibond).

L'objectif est de mettre en lumière la richesse de ces paysages, leur caractère sauvage et l'émotion qu'ils suscitent, afin de partager avec le public un regard sensible sur ce territoire d'exception et de valoriser le Grand Site de France des Deux-Caps.

#### **Procédure de sélection :**

La clôture des candidatures est fixée au 31 mars 2026.

Le comité de sélection procédera ensuite à l'examen des dossiers et à la désignation des photographes retenus.

Les photographes sélectionnés s'engageront à fournir une série de 15 à 20 photographies numériques, conformes aux spécifications techniques énoncées ci-dessus, destinées à être exposées dans le cadre de la quatrième édition du Deux-Caps Photos Festival, qui se tiendra de mai à novembre 2027.

## **2. Modalités de candidature :**

Les candidatures sont à transmettre par voie électronique pour le 31 mars 2026 à l'adresse [contactsite desdeuxcaps@pasdecalais.fr](mailto:contactsite desdeuxcaps@pasdecalais.fr)

Il se composera des éléments suivants :

- 1) Le formulaire de candidature renseigné ;
- 2) Un CV du photographe comprenant une bio, les références et pratiques photographiques, quelques exemples de photos numériques déjà réalisées et une note d'intention sur le projet du photographe pour la 4<sup>ème</sup> édition du Deux-Caps Photos Festival.

Si vous rencontrez des difficultés pour nous transmettre votre dossier, notre équipe reste à votre disposition au 03 21 21 62 22 ou via [desaunois.eric@pasdecalais.fr](mailto:desaunois.eric@pasdecalais.fr) - 07 62 81 65 94

## **3. Procédure de sélection :**

- La 1<sup>ère</sup> étape se concrétisera au 31 mars 2026 pour la clôture des candidatures.
- La seconde étape permettra au Comité de sélection de finaliser la sélection des photographes retenus. Ceux-ci seront contactés au plus tard le 24 avril 2026.
- Dès lors les photographes s'engageront à fournir une série de 15 à 20 photos numériques destinées à être exposées dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> édition du Deux-Caps Photos Festival (de mai à début novembre 2027).

La mise à disposition de cette série se fera au plus tard le 22 janvier 2027.

Un document texte précisant à minima le lieu, la date de chaque photographie et si le photographe le souhaite une description des photos et de la philosophie des images proposées.

## **4. Prise en charge des expositions :**

Comme lors des précédentes éditions, le Deux-Caps Photos Festival se décline au travers de 20 à 25 expositions in situ réparties sur les 18 communes faisant tout ou partie du périmètre du GSF Les Deux-Caps.

Le Département du Pas-de-Calais prend en charge la mise en page, l'impression des tirages photographiques ainsi que le montage et le démontage des expositions.

Il assurera également la promotion de l'ensemble des expositions et du déroulement du Deux-Caps Photos Festival édition 2027.

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE DEUX-CAPS PHOTOS FESTIVAL EDITION 2027

Prénom et NOM .....

Nom d'artiste .....

*Ou pseudo si différent (dans ce cas c'est ce nom qui sera utilisé pour la communication et l'exposition)*

Adresse postale – CP et VILLE .....

.....

Adresse courriel .....

N° de téléphone .....

Site internet .....

Profil Instagram/Facebook .....

N° de Siret (facultatif) .....

Nombre d'images envoyées pour accompagner ma candidature à l'exposition « Deux-Caps Photos Festival 2027 » : .....

Je déclare être dépositaire des droits liés à l'image et des autorisations écrites des personnes éventuellement représentées sur ces images.

J'atteste que les œuvres présentées sont des créations originales au sens de la loi sur la Propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées.

Fait à ..... le .....

Signature :

**FORMULAIRE A RETOURNER, ACCOMPAGNÉS DE TOUS LES DOCUMENTS  
AVANT LE 31 MARS 2026**